Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 10

Artikel: Pollution de rivière

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127377

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Système Sauter 10
le nouvel équipement de réglage automatique de chauffage pour maisons familiales

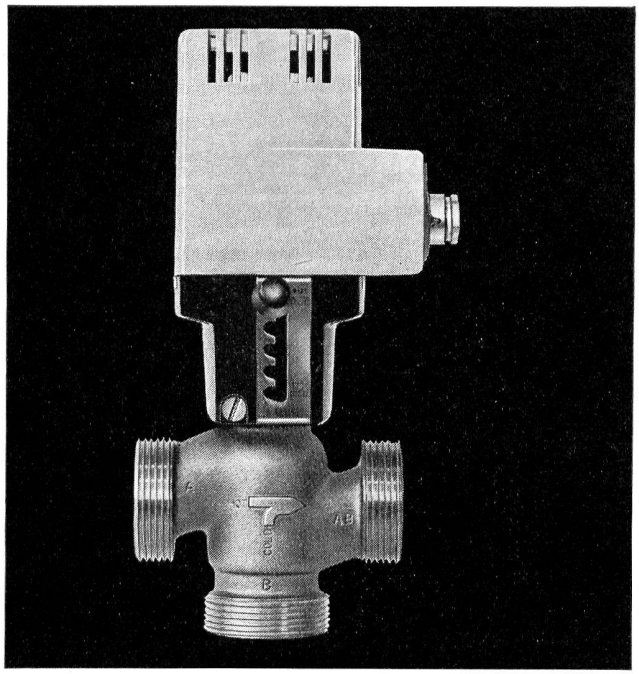

Le système Sauter 10 a été spécialement développé pour des installations de chauffage à circulation forcée et possède les qualités suivantes: Prix avantageux grâce au nouveau système de commande motrice, allure de régulation continue à action proportionelle, installation et entretien faciles, marche silencieuse et aucune surveillance pendant le service. L'élément central du système Sauter 10 est la commande motrice électro-thermique dans laquelle un liquide est échauffé par l'intermédiaire du régulateur. La dilatation du liquide obtenue est transformée en un mouvement de levée et actionne la vanne. La vanne peut être obtenue avec les orifices nominaux de 1/2", 3/4", 1" ou 1 1/2". La vanne peut être réglée manuellement et raccordée en vanne mélangeuse ou en vanne de passage.

I 164

SAUTER

Fr. Sauter S.A. 4000 Bâle 16
Fabrique d'appareils électriques
Tél. (061) 32 44 55, Télex 62 260
Bureaux techniques: Aarau, Berne, Renens, Saint-Gall, Zurich

telland, Suisse romande et Suisse centrale – devaient être pris en considération dans le cadre d'une première phase de construction. On s'est par conséquent efforcé, lors de la mise au point du tracé des conduites, d'égaliser les avantages géographiques qui se présentaient pour l'une ou l'autre des régions dans le sens d'une solidarité confédérale.

Le concept du réseau primaire tient ainsi compte de la somme de tous les intérêts régionaux. Il est une partie intégrante d'un plan suisse à long terme, qui a été mis au point sur la base des thèses de l'Institut pour la planification locale, régionale et nationale. La conception générale du réseau primaire comprend une transversale sur le Plateau, allant de la centrale d'approvisionnement de la GVO à Schlieren jusqu'en Suisse romande, pour se raccorder au réseau régional de la Gaznat SA, qui sera alimenté tout d'abord par une conduite Oberwald-Monthey, partant du gazoduc de transit. De cette façon on créera une ceinture d'alimentation comprenant le réseau de la Gaznat SA et les conduites de la SA pour le gaz naturel partant du gazoduc de transit, des maillages et des extensions de réseaux dans le Mittelland, en Suisse centrale, en Suisse romande et en Suisse orientale, devant compléter par la suite ce réseau primaire.

En première phase de construction, on réalisera la totalité de la conduite Oberwald–Bex, qui assurera l'approvisionnement de la Gaznat. En ce qui concerne la transversale du Plateau, on n'en construira en première étape que les deux tronçons Staffelbach–Buchi, pour l'approvisionnement de la GVM et Staffelbach–Schlieren pour approvisionner la GVO. D'autres postes de dédouanement et de prélèvement seront construits à Zuzgen dans la région du Haut-Rhin et près de Ruswil, endroit à partir duquel on pourra approvisionner Lucerne. Les travaux d'ingénieurs pour ces conduites ont débuté à fin 1971.

En résumé, on peut constater que l'économie gazière suisse est entrée dans une phase de développement des plus intéressantes et le nouveau gaz naturel permettra d'améliorer l'économie énergétique de notre pays dès le début de 1974.

Pollution de rivière

En France, le tribunal de Villefranche-sur-Saône a condamné à une amende de 2500 fr., un exploitant de carrières, déclaré coupable du délit de pollution de l'Azergues, petit affluent de la Saône. L'analyse de l'eau révéla, en effet, qu'il y avait pollution par suite du déversement dans la rivière d'eau sablonneuse provenant de la carrière. Cette eau, très boueuse, déposa dans la rivière une pellicule empêchant l'extension de la couverture biologique naturelle et entraînant la disparition du poisson qui ne pouvait plus y trouver sa nourriture.

A la demande de la Direction départementale de l'agriculture, des poursuites furent engagées contre l'exploitant de carrières qui se vit condamner par le tribunal en application des dispositions contenues dans le code rural. «Le Monde», 20.11.71